

Tout connaître sur le BIA

Qu'est-ce que la BIA ?

Le BIA, est un examen qui valide des connaissances dans le domaine aéronautique et spatial (aérodynamique et mécanique du vol, connaissance des aéronefs, météorologie, navigation, sécurité des vols etc).

C'est un diplôme de l'éducation nationale qui n'a pas d'équivalent dans le monde. Il constitue un formidable moyen d'attirer des jeunes vers les activités de l'aéronautique pour leurs loisirs ou dans la perspective d'une carrière professionnelle.

La formation est purement théorique : elle est dispensée dans certains lycées et collèges, dans des maisons de jeunes, des associations ou toute autre collectivité pouvant accueillir la formation. A Montrouge, il existe depuis 3 ans une formation BIA au Lycée Maurice Genevoix, mais elle est réservée aux lycéens de cet établissement.

L'association les Ailes Montrougiennes a pour vocation d'étendre la formation BIA à tous les jeunes ou moins jeunes (collégiens, lycéens, étudiants, parents) de Montrouge et ses environs.

La formation est assurée par des bénévoles, généralement des pilotes, des instructeurs. Elle se déroule à partir du mois d'octobre jusqu'au mois de mai à raison d'un cours de 2h00 par semaine, sauf pendant les vacances scolaires.

Elle permet de se présenter à l'examen national qui se déroule généralement fin mai ou début juin sous forme d'un QCM de 100 questions pour les modules obligatoires (20 questions par module) ainsi que 20 questions pour le module d'anglais optionnel.

Le BIA offre de belles opportunités : pour les élèves qui obtiennent le diplôme, des bourses sont octroyées par la fédération française de vol en planeur (FFVP) et la fédération française d'aéronautique (FFA). De nombreux aéroclubs proposent des baptêmes de l'air ou des stages découverte à des prix particulièrement attractifs pour les élèves inscrits au BIA.

Enfin pour ceux qui veulent s'orienter vers une carrière aéronautique, le BIA constitue une référence reconnue dans un CV, sur Parcoursup ou pour postuler aux Cadets de l'Air.

Qui peut assister à la formation ?

Tout élève à jour de sa cotisation aux Ailes Montrougiennes pourra bénéficier de la formation BIA. Voir les modalités d'inscription sur [notre formulaire](#).

Le déroulé de la formation

Pour l'année 2026-2027, Les ailes Montrougiennes vous proposent une formation en partenariat avec l'association les Aiglons de l'Essonne. Elle aura lieu en visioconférence, tous les samedis, de 14h00 à 16h00 à partir du 10 octobre. Les élèves inscrits à cette formation recevront chaque semaine un lien de connexion pour assister à la visio.



A l'approche de l'examen, une ou deux visios seront réservées aux révisions. Des visios de révisions complémentaires pourront vous être proposées en soirée si cela s'avère nécessaire

Supports de cours

Il existe de nombreux supports de cours dont certains sont téléchargeables gratuitement sur internet. Nous proposerons plusieurs supports de cours que nous mettrons à votre disposition en téléchargement au fur et à mesure de l'avancement de la formation.

L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est déjà constituée de six intervenants. La plupart sont titulaires du CAEA (Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique). Ce sont pour certains des instructeurs pilote planeur ou pilote avion, d'anciens pilotes professionnels ou des pilotes brevetés. Deux d'entre-deux (dont le fondateur des Ailes Montrougiennes) sont également intervenants dans le BIA dispensé au lycée Maurice Genevoix de Montrouge.

En général, chaque intervenant prend en charge un ou plusieurs modules parmi les suivants :

- 1) météorologie et aérologie,
- 2) aérodynamique et aérostatique,
- 3) Etudes des aéronefs et des engins spatiaux,
- 4) Navigation, réglementation, sécurité des vols,
- 5) Histoire et culture de l'aéronautique et du spatial,
- 6) Anglais aéronautique (facultatif).

Inscription et déroulé de l'examen

Dans le cadre associatif, l'inscription se fait en « candidat libre ». C'est donc de la responsabilité des élèves (et de leurs parents ou responsables) de procéder à cette inscription. L'équipe pédagogique vous avertira de la date d'ouverture des inscriptions (vers le mois de janvier) et vous fournira les informations nécessaires. Bien que l'Anglais soit optionnel, nous recommandons vivement de cocher la case Anglais au moment de l'inscription car l'Anglais ne peut que faire gagner des points.

Les élèves inscrits recevront une attestation d'inscription ainsi qu'une convocation dans un centre d'examen. Conservez précieusement ces documents. La convocation sera demandée le jour de l'examen. L'attestation d'inscription permet de bénéficier d'aides de certaines fédérations aéronautiques pour des baptêmes de l'air ou des stages découverte.

Activités extrascolaires

Des activités extrascolaires seront proposées. Certaines sont gratuites (Stage d'Initiation au Pilotage Planeur sur simulateur) d'autres seront proposées par nos associations partenaires à des prix très attractifs (baptêmes, stages découverte) <lien vers la page concernée>.

Enfin, courant 2027, grâce à la licence e-planeur de la FFVP, nous proposerons aux élèves qui l'auront souscrite et qui auront acquis les équipements nécessaires (non compris dans la cotisation), des formations en visio pour le pilotage de planeurs sur le simulateur CONDOR®.

